

# **GROUPE CONSULTATIF DE LA CCSN SUR LE RECouvreMENT DES COÛTS**

**Mandat**

**Octobre 2002**

## **INTRODUCTION**

La Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du gouvernement (1997) « met l'accent sur la nécessité d'une consultation active et continue entre les ministères et les organismes gouvernementaux et leurs clients avant toute introduction ou modification des frais d'utilisation ». Le Groupe consultatif de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) sur le recouvrement des coûts (le Groupe) doit servir de mécanisme de consultation continue pour les parties intéressées qui veulent apporter leur point de vue sur le programme de recouvrement des coûts de la CCSN. À ce titre, il sera composé de représentants de la CCSN et de l'industrie.

Une consultation continue au sujet des droits pour le recouvrement des coûts sera avantageuse à la fois pour les parties intéressées et la CCSN :

- elle assurera une compréhension commune du programme de recouvrement des coûts et des frais d'utilisation;
- elle permettra aux titulaires de permis de conseiller la CCSN sur les répercussions des droits réglementaires sur leurs industries;
- elle permettra au secteur privé de connaître la structure de coûts de la CCSN et de réfléchir à des façons d'améliorer le programme;
- elle permettra à la CCSN d'obtenir des commentaires au sujet de ses initiatives de rationalisation des coûts et des dépenses et d'autres aspects du programme.

## **MANDAT**

Le mandat du Groupe est de conseiller le Comité de direction de la CCSN au moment de prendre des décisions au sujet du recouvrement de coûts et des frais d'utilisation. Plus précisément, il doit fournir à la CCSN les éléments suivants :

- un forum de consultation continue avec les parties intéressées au sujet des activités de réglementation de la CCSN et des frais qui en découlent;
- les préoccupations des parties intéressées au sujet des répercussions possibles d'une éventuelle augmentation des droits ou frais d'utilisation ;
- des commentaires sur le processus de modification des droits sur le recouvrement des coûts ;
- des modèles lorsque des modifications seront apportées aux droits sur le recouvrements des coûts.

## **LIMITES DE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Afin de respecter l'indépendance de la Commission ainsi que l'intégrité des processus législatifs et du régime de réglementation, le mandat du Groupe ne permet pas de :

- 1) discuter de points ou de questions traités au même moment par la Commission (p. ex. les demandes de permis);
- 2) négocier les questions qui seront traitées par la Commission;
- 3) discuter de questions de politique réglementaire qui vont au-delà du recouvrement des coûts et des frais d'utilisation de la CCSN;

- 4) discuter de l'application ou de l'étendue des activités de réglementation de la CCSN pour satisfaire à son mandat.

Le programme de recouvrement des coûts de la CCSN fait partie d'une initiative qui vise à mettre en application, à la grandeur de l'administration fédérale, la Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification que le gouvernement fédéral a élaborée en 1997. Le groupe ne fera pas de consultation sur l'application de cette politique à la CCSN.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

La CCSN s'est inspirée des principes directeurs de son propre programme de recouvrement des coûts pour élaborer les principes directeurs du Groupe. Son programme est fondé sur la législation fédérale, la politique du gouvernement fédéral et la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui définit le mandat et les pouvoirs de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Les principes directeurs du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts sont :

- l'ouverture et la transparence de la consultation sur le recouvrement des coûts;
- une approche équitable de la détermination des droits pour le recouvrement des coûts en prenant en considération les exigences juridiques;
- l'utilisation d'une approche mixte pour réduire et éviter les coûts lorsque possible sans déroger au mandat réglementaire de la CCSN;
- l'équilibre entre la transparence, la justice et l'équité, la facilité de compréhension et la facilité d'administration, lorsque possible.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Le Comité de direction de la CCSN doit établir et modifier au besoin le mandat du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts.

Le président du Groupe fixe la date, l'heure et l'endroit des réunions et s'assure que l'information est distribuée à tous les membres du Groupe. Il organise les réunions du Groupe et s'assure que les comptes rendus sont distribués à tous les membres. Il voit à ce que tous les membres aient l'occasion de présenter leur point de vue.

Les représentants de la CCSN fournissent aux membres du Groupe de l'information au sujet du programme de recouvrement des coûts, de la structure de coûts et de la méthode utilisée pour déterminer les coûts et les frais de la CCSN, et transmettent les points de vue des membres du Groupe au Comité de direction de la CCSN.

Les représentants des parties intéressées présentent les points de vue et les idées des organisations qu'ils représentent et transmettent les points de vue des membres du Groupe aux titulaires de permis qu'ils représentent.

## **COMPOSITION**

Le Groupe comprendra dix-neuf (19) membres en poste, dont un président, avec des mandats de deux ans renouvelables pour deux autres années. Le président sera un employé de la CCSN.

Les membres du Groupe comprendront (veuillez vous référer au tableau de la page suivante) :

- Dix-sept (17) représentants de titulaires de permis - des cadres supérieurs de groupes et d'associations assujettis au régime de permis,
- Deux (2) représentants de la CCSN - le président sera un cadre relevant du Comité de direction. L'autre représentant de la CCSN sera bien renseigné sur la question du recouvrement des coûts.

Les titulaires de permis exemptés de payer les droits pour le recouvrement des coûts ne seront pas représentés au Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts. Comme beaucoup de titulaires de permis ont plus d'un type de permis, la participation sera limitée à un représentant par organisation, sans tenir compte du nombre de permis que l'organisation détient.

**TABLEAU - COMPOSITION PROPOSÉE DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE  
RECouvreMENT DES COÛTS**

<b>Nombre de membres</b>	<b>Représentants / Groupes de titulaires de permis</b>	<b>Observations</b>
1	Association nucléaire canadienne	* Représente la majorité des titulaires de permis, à l'exception des représentants des installations de traitement de substances nucléaires
2	Centrales nucléaires et usines d'eau lourde	* 5 entreprises, excluant les universités exemptées * 61 % des droits proposés par la CCSN
1	Installations de recherches et d'essais nucléaires	* EACL * 7 % des droits proposés par la CCSN
1	Installations de traitement d'uranium	* 3 entreprises * 1 % des droits proposés par la CCSN
1	Mines d'uranium	* 7 entreprises - exerçant des activités dans deux provinces et un territoire * 7 % des droits proposés par la CCSN
1	Installations de traitement de substances nucléaires	* 3 entreprises * 1 % des droits proposés par la CCSN
1	Accélérateurs	* 5 entreprises, excluant les accélérateurs de particules à usage médical * 3 % des droits proposés par la CCSN
6	Substances nucléaires et équipement réglementé	* environ 2 600 titulaires de permis non exemptés * 13 % des droits proposés par la CCSN
0 - déjà représentés	Installations de gestion des déchets et déclassement	* 12 entreprises - en général, elles exploitent également des réacteurs nucléaires ou des mines d'uranium, ou sont des établissements de soins médicaux ou d'enseignement * 3 % des droits proposés par la CCSN
1	Dosimétrie	* 10 entreprises non exemptées * 1 % des droits proposés par la CCSN
0 - déjà représentés	Certificats de colis de transport	* un grand nombre d'entreprises dont beaucoup sont des titulaires de permis déjà représentés dans les groupes ci-dessus * 1 % des droits proposés par la CCSN
2	Représentants de la CCSN (comprenant le président)	
<b>17</b>	<b>Nombre total de membres</b>	

## CALENDRIER DES RÉUNIONS

Le Groupe se réunira au moins une fois par année et tiendra des réunions supplémentaires au besoin. Le président doit convoquer et tenir toutes les réunions du Groupe.

## **COMPTES RENDUS**

Le Groupe fera rapport au Comité de direction de la CCSN. Un compte rendu de chaque réunion sera produit. Il sera distribué à tous les membres et mis à la disposition des parties intéressées qui en feront la demande afin que tous puissent être informés des dossiers en cours. Les comptes rendus seront également affichés sur le site web de la CCSN.

## **LIEU DES RÉUNIONS**

Les réunions du Groupe se tiendront dans les bureaux de la CCSN à Ottawa. Elles pourront se tenir ailleurs au Canada si les membres du Groupe en décident ainsi. Il faudra tenir compte des frais de déplacement au moment de fixer un lieu de rencontre. Des téléconférences pourront être envisagées afin d'économiser le temps et de réduire les frais de déplacement. Sur présentation des factures, la CCSN remboursera les frais de déplacement des participants conformément à la politique du Conseil du Trésor.